

PROLONGER ERASMUS : UN NOUVEL ÉLAN POUR LA MOBILITÉ DES JEUNES EN EUROPE

Yves Bertoncini | *Directeur, Institut Jacques Delors*

Sofia Fernandes | *Chercheur senior, Institut Jacques Delors*

RÉSUMÉ

Adopté le 15 juin 1987 sur proposition de la Commission européenne présidée par Jacques Delors le programme « Erasmus » est devenu depuis l'une des « marques » les plus emblématiques de l'UE, un héritage qu'il s'agit de faire fructifier.

1. 3244 pionniers ont bénéficié d'une bourse Erasmus en 1997-1998 ; aujourd'hui presque 300 000 jeunes universitaires en profitent chaque année. Cette progression spectaculaire a été possible grâce à une importante augmentation du budget Erasmus qui est passé de 13 millions d'euros en 1988 (soit 0,03% du budget européen) à 600 millions d'euros en 2014 (plus de 0,4% du budget de l'UE). Erasmus s'est considérablement élargi depuis 1987 (dimension mondiale, offres de stages, volet entrepreneurs, cours intensifs de langues, mobilité des personnels enseignants et non enseignants, entre autres) et a ouvert la voie à la création d'autres programmes de mobilité destinés aux lycéens/collégiens, aux candidats en formation professionnelle, aux bénévoles etc. La Commission a rassemblé en 2014 l'ensemble des programmes européens de mobilité au sein d'un nouveau « Erasmus+ » dont le budget en 2014 représentait environ 1,4% du budget de l'UE.

2. Erasmus doit aussi être perçu et promu comme la composante d'un mouvement d'eupéanisation plus large des cursus académiques, qui se traduit par le développement des formations suivies intégralement dans un autre pays de l'UE plutôt qu'en « échange ». Actuellement, 10% des diplômés européens réalisent une partie de leur formation dans un autre État membre. Chaque année, près de 650 000 universitaires sont en mobilité, dont un peu moins de la moitié sont des étudiants Erasmus.

3. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, car les États membres se sont donné pour objectif que 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur effectuent une partie de leurs études à l'étranger à l'horizon 2020. Il faut avant tout continuer à augmenter le budget Erasmus pour octroyer plus de bourses (en 2014-2015, 30% des projets Erasmus concernant l'enseignement supérieur ont été refusés) et déployer le système de garantie des prêts pour les étudiants qui souhaitent réaliser leur Master à l'étranger. Les États membres ont aussi un rôle important à jouer en complétant les financements européens à la mobilité et en garantissant l'« eupéanisation » de leurs bourses d'études nationales.

4. Il est également nécessaire de promouvoir des améliorations qualitatives, notamment en termes de public cible. Seulement 1% des apprentis européens (pour un objectif de 6% en 2020) réalisent un séjour à l'étranger au cours de leur formation. La Commission doit lancer en 2017 un nouveau programme de mobilité longue - 6 à 12 mois - des apprentis. Cette initiative va dans la bonne direction mais la Commission doit également aider les jeunes qui souhaitent réaliser l'ensemble de leur formation dans un autre État membre, car l'offre d'apprentissage est aujourd'hui très inégale à travers l'UE. L'Institut Jacques Delors a proposé en 2015 le lancement d'un programme « Erasmus Pro ». Cette possibilité valoriserait l'image de l'apprentissage au sein de l'UE - soutenant ainsi les réformes nationales visant à développer ce type d'enseignement - et contribuerait à la réduction du chômage des jeunes en offrant de nouvelles possibilités de qualifications aux jeunes.

5. Encourager la mobilité des jeunes en Europe doit passer par un soutien accru à des expériences s'inscrivant hors du système éducatif formel, qui peuvent être davantage attractives pour leurs bénéficiaires potentiels, y compris parce qu'elles sont moins « engageantes » qu'un séjour d'étude dans un autre pays de l'UE. Cela inclut de nombreuses initiatives existantes, notamment dans le domaine de la jeunesse et du sport. Alors que la Commission vient de créer un « Corps européen de volontaires », si l'objectif de rassembler 100 000 volontaires d'ici la fin de l'année 2018 est atteint, il conviendrait de renforcer le soutien financier à une telle initiative afin qu'elle offre à tous les jeunes qui le souhaitent une expérience gratifiante de la mobilité. L'offre de séjours linguistiques doit aussi être développée, ainsi que les mobilités de loisirs (qui contribuent à la découverte d'autres pays, langues, culture et traditions européennes) dont la récente initiative « Move2Learn, Learn2Move » est une bonne illustration.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Plus d'Erasmus : la montée en puissance des programmes de mobilité universitaire	4
1.1. Une progression quantitative spectaculaire depuis 30 ans	4
1.2. Une progression sensible des soutiens financiers européens	6
1.3. Un élargissement progressif mais inégal à de nombreuses formations	7
2. Plus qu'Erasmus : encourager l'eupéanisation des cursus et la mobilité non universitaire	9
2.1. Des échanges aux cursus académiques : l'espace européen de l'enseignement	9
2.2. La promotion de la mobilité non académique : un axe clé pour diversifier le profil des bénéficiaires	11
CONCLUSION	14
BIBLIOGRAPHIE	15
SUR LES MÊMES THÈMES	16

INTRODUCTION

Trente ans après son lancement par la Commission européenne présidée par Jacques Delors en juin 1987, le programme « Erasmus » est devenu l'une des « marques » les plus emblématiques de l'Union européenne, auprès des jeunes générations et bien au-delà. C'est ainsi sous cette marque commune que l'UE a décidé en 2014 de regrouper ses actions en faveur de la mobilité des jeunes, et c'est de cette marque que se réclament ceux qui souhaitent élargir l'accès à cette mobilité, par exemple en militant pour la mise en place d'un « Erasmus Pro »¹.

“ « ERASMUS » EST
DEVENU L'UNE DES «
MARQUES » LES PLUS
EMBLÉMATIQUES DE
L'UNION EUROPÉENNE”

Si de nombreux bilans techniques et statistiques ont déjà été dressés quant à l'apport d'Erasmus sur l'employabilité de ses bénéficiaires ou sur leur ouverture à la citoyenneté européenne², il est utile de profiter de son trentième anniversaire pour établir une mise en perspective plus politique de l'impact et de l'avenir de ce programme. Erasmus doit à cette aune être salué et amplifié comme outil clé de soutien à la mobilité européenne des jeunes, mais aussi comme composante d'un mouvement plus large qu'il s'agit de prolonger au cours des prochaines décennies, conformément à l'esprit d'Erasmus sinon à sa lettre.

Nous commencerons donc par présenter un aperçu de l'évolution quantitative et qualitative du programme Erasmus au cours des trois dernières décennies. Ensuite nous mettons en lumière le succès de l'« esprit Erasmus », qui se traduit notamment par l'europanisation des cursus universitaires et le développement de la mobilité non académique, un axe clé pour diversifier le profil des bénéficiaires des programmes de mobilité de l'UE.

ENCADRÉ 1 ► Déclaration de Jacques Delors sur Erasmus

En ce qui concerne l'éducation, nos premiers pas sont prometteurs, soutenus par le Parlement, ainsi que l'atteste le réel succès de nos échanges de jeunes, soit par la coopération universités-entreprises avec le programme Comett, soit par les échanges interuniversitaires par le programme Erasmus. Ce sont les meilleurs gages de cette osmose européenne en train de se faire. Pour l'avenir, quel réconfort que de constater — comme j'ai pu le faire à maintes reprises — l'enthousiasme des étudiants, des professeurs et des entrepreneurs: grâce à la multiplication des échanges, ils sont devenus des militants de cette cinquième liberté, peut-être la plus importante, celle de la libre circulation des idées.

Source: [Discours de Jacques Delors au Parlement européen le 17 janvier 1989](#).

1. Voir Jacques Delors et al., « Erasmus Pro : pour un million de «jeunes apprentis européens» d'ici 2020 », Tribune, Institut Jacques Delors, 12 mai 2015.
2. Voir par exemple CHE Consult, *The Erasmus impact study*, 2014.

1. Plus d'Erasmus : la montée en puissance des programmes de mobilité universitaire

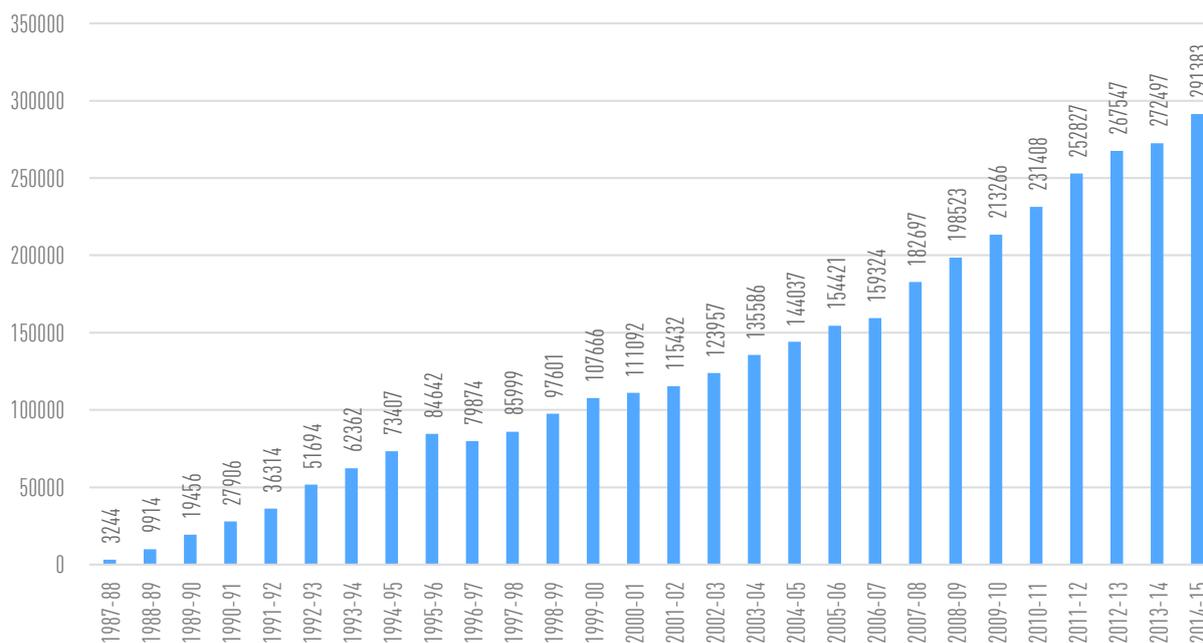
Le nombre de bénéficiaires du programme Erasmus a sans cesse progressé depuis son lancement en 1987. Élargir le cercle de ces bénéficiaires suppose que cette montée en puissance à la fois démographique et financière soit amplifiée sur un registre quantitatif, mais aussi sur un registre plus qualitatif³.

1.1. Une progression quantitative spectaculaire depuis 30 ans

Au cours des trente dernières années, Erasmus a permis à plus de 4 millions de jeunes universitaires européens de bénéficier d'une bourse de mobilité⁴. La croissance de la mobilité étudiante Erasmus a été régulière, comme l'illustre le graphique 1. Au cours de l'année académique 1987-88, un peu plus de 3 000 pionniers ont bénéficié d'une bourse Erasmus ; aujourd'hui environ 300 000 jeunes universitaires partent chaque année en mobilité grâce à ce programme européen.

Cette forte augmentation du nombre d'étudiants Erasmus a été accompagnée d'un élargissement du nombre de pays participants au programme (11 en 1987 contre 33 actuellement, auxquels il faut ajouter 169 pays partenaires⁵). En 2014-2015, 3 731 établissements de l'enseignement supérieur ont participé à des échanges Erasmus.

GRAPHIQUE 1 ► Nombre d'étudiants en mobilité dans le cadre du programme Erasmus (1988-2015)



Source : Commission européenne, *Erasmus - Facts, Figures and trends 2013-2014*, 2015 (pour les années 1988 à 2014) et Commission européenne, *Erasmus+ programme annual report 2015*, janvier 2017 (pour l'année 2014-2015).

Les pays qui attirent le plus d'étudiants Erasmus sont l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ; sur les 291 383 étudiants qui ont bénéficié d'une bourse Erasmus en 2013-2014, presque un sur deux (46%) a choisi l'un de ces quatre pays comme destination (voir graphique 2). Concernant le pays d'origine des étudiants, la France, suivie de l'Espagne et de l'Allemagne, sont les trois pays qui envoient le plus de boursiers Erasmus.

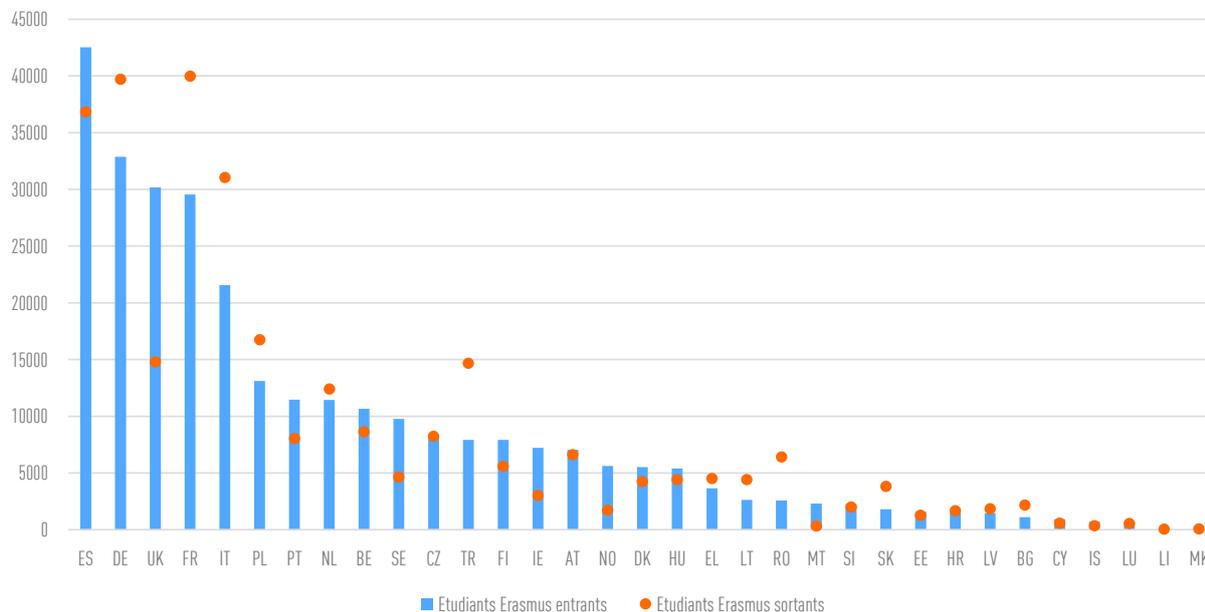
3. Sur ces deux registres, voir Yves Bertoncini, « Encourager la mobilité des jeunes en Europe », *Rapports et documents* n°15, Centre d'Analyse Stratégique, juillet 2008 ; Assemblée nationale, « La démocratisation d'Erasmus : bilan et perspectives », *Rapport d'information* n°1840, 4 mars 2014.

4. Ce chiffre de 4 millions de jeunes universitaires Erasmus inclut les plus de 3,5 millions de jeunes concernés entre 1987 et 2015 (cf. graphique 1) auxquels s'ajoute une estimation de plus de 500 000 jeunes pour les années scolaires 2015-16 et 2016-17.

5. Les 11 pays qui ont lancé Erasmus sont : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. Ils ont été rejoint depuis par les 17 restants pays de l'UE et 5 autres pays : la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Le Royaume-Uni (ainsi que l'Irlande, la Suède et la Norvège) présente une forte asymétrie : ce pays reçoit deux fois plus d'étudiants Erasmus qu'il n'en envoie.

GRAPHIQUE 2 ► Nombre d'étudiants Erasmus par pays d'accueil et pays de départ (année 2014-2015)



Source : Commission européenne, [Erasmus+ programme annual report 2015](#), janvier 2017, annexe 7B.

En dépit de cette forte augmentation du nombre d'étudiants Erasmus depuis 1987, seule une minorité d'étudiants universitaires profite aujourd'hui de ce programme. Alors qu'en 1985 les dirigeants européens affichaient l'objectif que 10% des étudiants universitaires européens bénéficient d'Erasmus⁶, 30 ans après moins de 5% des diplômés universitaires européens profitent d'un séjour à l'étranger à l'aide de ce programme. Derrière cette moyenne européenne, il y a des réalités nationales très diverses : les pays qui ont le plus de diplômés de l'enseignement supérieur ayant bénéficié d'une bourse Erasmus sont le Luxembourg (plus de 25%) et l'Estonie, la Lettonie et la Finlande (environ 10%). La France, qui est le pays qui envoie en nombre absolu le plus d'étudiants Erasmus par an, se situe au niveau de la moyenne européenne (5%) ; l'Allemagne est au-dessus (près de 7%) et le Royaume-Uni est le pays où la part des diplômés ayant bénéficié du programme Erasmus est la plus faible (environ 2,5%)⁷.

Le succès d'Erasmus ne se mesure toutefois pas uniquement par la forte progression du nombre d'étudiants universitaires concernés depuis 30 ans. Erasmus s'est considérablement élargi depuis 1987 ; il concerne aujourd'hui non seulement des séjours d'étude mais aussi des stages (les bourses de stages représentent 27% des bourses Erasmus) et offre la possibilité de suivre des cours intensifs de langue en préparation d'un séjour à l'étranger⁸. Erasmus a aussi fait émerger des programmes de coopération universitaire avec des pays tiers (Tempus) et avec le monde entier (Erasmus Mundus). Ce ne sont pas uniquement les étudiants, mais également les personnels enseignants et non enseignants qui peuvent bénéficier d'une mobilité grâce à ce programme européen. Erasmus a également ouvert la voie à la création d'autres programmes de mobilité destinés aux lycéens/collégiens (Comenius), aux candidats en formation professionnelle (Leonardo), aux bénévoles (Service Volontaire Européen) ou aux adultes (Grundtvig).

Depuis 2014, afin de profiter du label « Erasmus » et de mettre en valeur les différents programmes européens de mobilité, la Commission a rassemblé l'ensemble des programmes en place au sein d'un nouveau « Erasmus+ » et y a ajouté un volet dédié au sport. En prenant en considération toutes les possibilités de mobilité aujourd'hui

6. Commission européenne, *The history of European cooperation in education and training: Europe in the making – an example*, 2006, p.120

7. Données disponibles dans la publication: Commission européenne, *Erasmus – Facts, Figures and trends: the EU support for student and staff exchanges and university cooperation in 2013-2014*, 2015, p. 35

8. Ces cours intensifs de langue ne concernent que les langues les moins enseignées dans l'UE et excluent donc l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

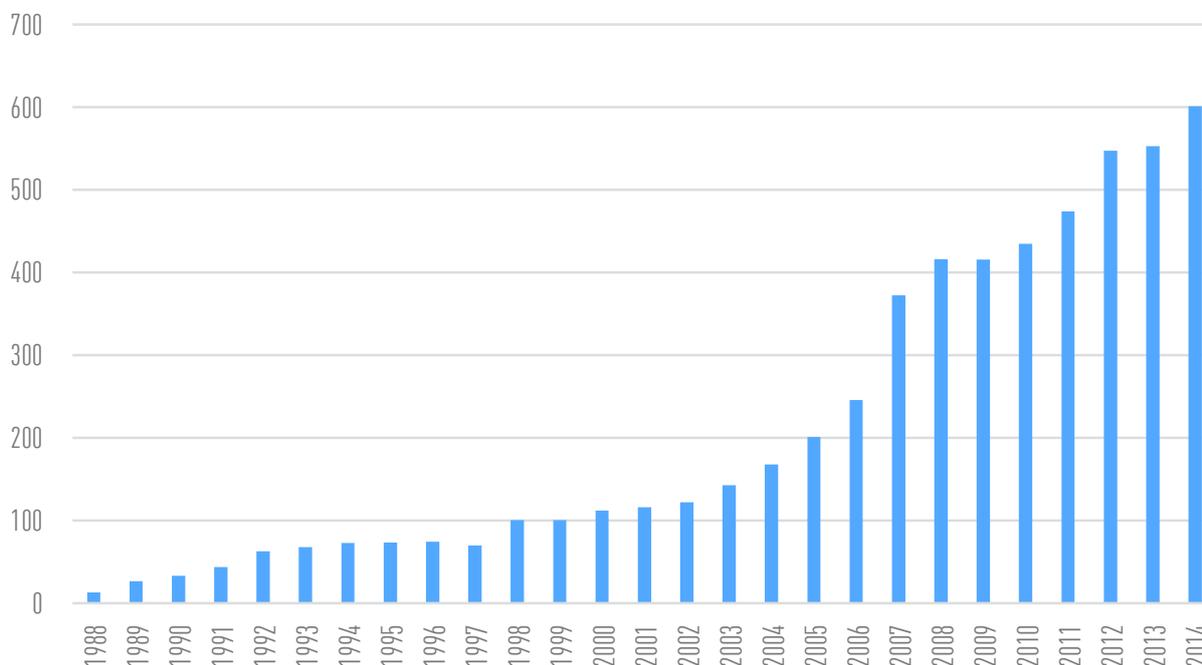
réunies sous ce nouveau label, ce ne sont pas 4 millions mais bien 9 millions d'Européens qui ont étudié, se sont formés, ont fait du volontariat ou ont acquis une expérience professionnelle à l'étranger sous l'égide d' « Erasmus+ ».

1.2. Une progression sensible des soutiens financiers européens

En 1987, le programme Erasmus est lancé avec un budget pour trois ans de 85 millions d'euros, moins de la moitié de ce que la Commission avait demandé aux États membres dans sa proposition. Comme le rappelle Jacques Delors en 1988 : « il a fallu une bataille sans fin pour obtenir des sommes dérisoires »⁹. Malgré ces débuts difficiles, le budget Erasmus a fortement augmenté au cours des cinq premières années du programme ; sa part du budget communautaire est passée de 0,03% en 1988 à 0,1% en 1992. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie depuis : le budget Erasmus, qui était de 13 millions d'euros en 1988, a atteint 600 millions d'euros en 2014, représentant 0,42% du budget de l'UE, soit un poids 14 fois plus important qu'il y a 30 ans (voir graphique 3).

En ce qui concerne le budget de l'ensemble d'Erasmus+, il a bénéficié d'une augmentation de 40% pour la période 2014-2020 par rapport au cadre financier pluriannuel précédent, atteignant 14,7 milliards d'euros (représentant environ 1,4% du budget de l'UE). Le budget Erasmus+ était d'environ 2 milliards d'euros en 2014 et augmentera tous les ans d'ici 2020. De plus, dans le contexte du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, la Commission a proposé d'allouer 200 millions d'euros supplémentaires à Erasmus+ d'ici 2020¹⁰. Ces différents éléments illustrent la volonté des dirigeants européens de permettre à de plus en plus de jeunes de profiter d'une expérience de mobilité. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires, ne serait-ce parce qu'aujourd'hui encore, malgré la progression des financements européens, 30% des projets de mobilité concernant l'enseignement supérieur sont refusés (50% pour ceux concernant la formation professionnelle)¹¹.

GRAPHIQUE 3 ► Budget Erasmus en millions d'euros (1988-2014)



Source : Calculs des auteurs sur la base des données disponibles dans : Commission européenne, *Le programme Erasmus en 2012-2013: explication des chiffres*, MEMO, 10 juillet 2014 (données de 1988 à 2013) et Commission européenne, *Erasmus+ programme annual report 2014*, janvier 2015 (année 2014).

9. Discours de Jacques Delors au Conseil Régional de Loire Atlantique le 19 mars 1988 (document disponible dans les archives de Jacques Delors).

10. Communication de la Commission européenne, *Investir dans la jeunesse de l'Europe*, 7 décembre 2016.

11. Commission européenne, *Erasmus+ programme annual report 2015*, janvier 2017.

L'augmentation souhaitée du budget d'Erasmus doit se traduire non seulement par une augmentation du nombre de bourses accordées mais également du montant des bourses. Car, bien que le montant moyen de la bourse Erasmus (études et stages confondus) ait plus que doublé en 10 ans, passant de 125 euros par mois en moyenne en 2003/2004 à 275 euros en 2013/2014¹², le manque de ressources financières pour compenser les coûts additionnels engendrés par la mobilité reste l'une des principales barrières à un séjour Erasmus selon une évaluation du programme publiée en 2014¹³. Dans le même ordre d'idées, selon une étude commandée par le Parlement européen en 2010, 57% des étudiants n'ayant pas participé au programme Erasmus affirment qu'il est trop onéreux d'envisager des études à l'étranger, et 29 % rejettent ce programme après en avoir examiné les modalités, car la bourse accordée est insuffisante pour couvrir les frais encourus.

Afin d'élargir encore le nombre de bénéficiaires d'Erasmus, en complément des bourses de mobilité, le programme Erasmus+ inclut depuis 2015 un dispositif de garantie de prêts - géré par le Fonds européen d'investissement - destiné aux étudiants envisageant d'effectuer un master complet à l'étranger. L'UE n'accorde pas directement des prêts aux étudiants mais se porte partiellement garante auprès des organismes bancaires qui acceptent de proposer des prêts à des conditions favorables (à des taux inférieurs au marché, sans caution familiale et remboursables après le retour avec un délai de carence d'un ou deux ans). Cette initiative est la bienvenue, dès lors que cet outil supplémentaire ne freine pas l'augmentation du nombre de bourses de mobilité accordées chaque année dans le cadre d'Erasmus+.

EN GARANTISSANT L'« EUROPÉANISATION » DE LEURS BOURSES D'ÉTUDES NATIONALES"

Enfin, si les programmes européens jouent un rôle majeur dans le financement de la mobilité des jeunes, il ne faut pas négliger l'importance des initiatives nationales. Au-delà des financements directs à la mobilité (comme par exemple le programme MobiPro EU lancé en 2012 par l'Allemagne¹⁴), les États membres peuvent renforcer leur contribution à la mobilité des jeunes en Europe en garantissant l'« européanisation » de leurs bourses d'études nationales¹⁵. Cela veut dire que, d'une part, les bourses accordées par un État doivent être ouvertes aux jeunes européens qui étudient sur son territoire et, d'autre part, les jeunes ressortissants nationaux doivent jouir d'une « portabilité » de leur bourse nationale s'ils décident de réaliser une partie de leur parcours académique dans un autre État membre.

1.3. Un élargissement progressif mais inégal à de nombreuses formations

L'analyse de la répartition des étudiants Erasmus par discipline met en lumière la surreprésentation de certaines filières. Les étudiants en sciences sociales, en commerce et en droit représentent la plus grande part des étudiants Erasmus ; ils sont suivis par les étudiants en lettres et en sciences humaines et ceux en ingénierie, en production et en construction. Pour les séjours d'étude, ces filières représentent plus de 75% des étudiants Erasmus.

Les étudiants de la filière de la santé et du bien-être ne constituent en revanche que 6% des jeunes en séjour d'études Erasmus. Une analyse des échanges internationaux des étudiants en médecine met en avant plusieurs difficultés qui justifieraient la faible adhésion des étudiants de cette filière aux séjours d'études à l'étranger, parmi lesquels la validation plus difficile des acquis (un cours de cardiologie doit nécessairement être validé par un cours de cardiologie effectué en échange, alors qu'il y a un certain degré de flexibilité pour les cours dans le domaine des sciences sociales ou des langues par exemple). Un séjour de mobilité est par ailleurs moins utile aux étudiants de ces filières pour leur futur intégration professionnelle que pour les étudiants en commerce ou en langue par exemple¹⁶.

L'introduction en 2007 de la possibilité d'utiliser la bourse Erasmus pour une période de stage plutôt que d'études a permis de réduire les écarts entre les différentes filières. En effet, pour les filières des sciences, mathématiques, informatique, santé, bien être, services, agriculture et études vétérinaires, le nombre

12. La bourse Erasmus à des fins d'études était de 255 euros en moyenne par mois en 2013-2014, contre 367 euros pour les stages.

13. CHE Consult, *op. cit.*, p.14.

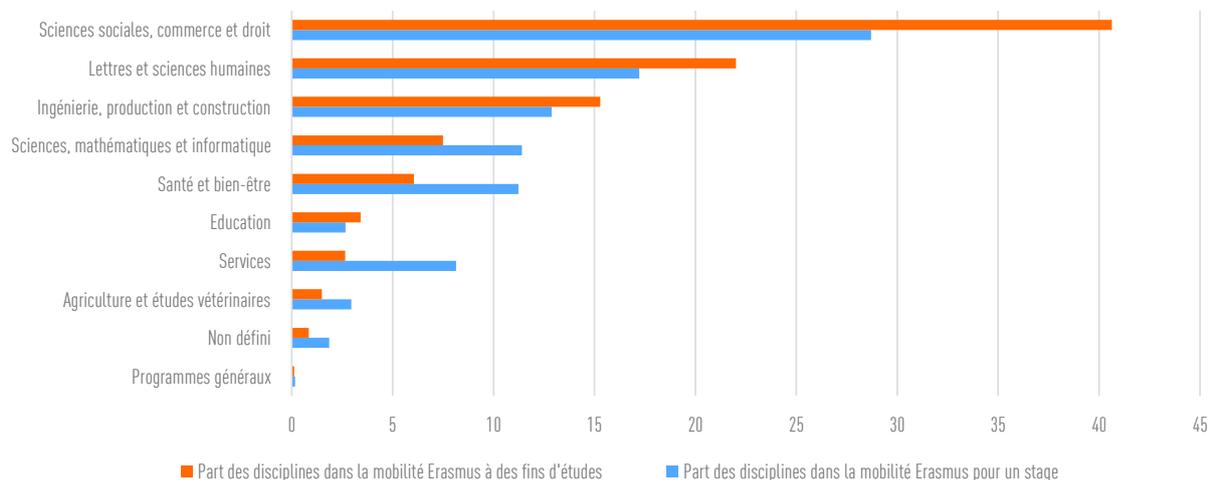
14. Le programme MobiPro EU (aussi appelé « The job of my life ») a permis d'offrir des bourses à plusieurs milliers de jeunes européens souhaitant s'engager dans une formation professionnelle en Allemagne dans des secteurs d'activité préalablement définis.

15. Voir Yves Bertoincini, *Op. Cit.*, p. 32.

16. Wilmet, Arnaud et al., « Les échanges internationaux au cours des études de médecine. Qui part ? Qui reste ? Pourquoi ? Analyse des limites culturelles et pédagogiques aux échanges internationaux », *Pédagogie médicale*, Vol. 6, n°4, novembre 2005, p.205.

d'étudiants profitant d'une bourse Erasmus pour faire un stage est très largement supérieur à celui de ceux en profitant pour réaliser une partie de leurs études à l'étranger. Pour autant, les autorités nationales doivent continuer à se mobiliser pour lever les freins qui peuvent subsister concernant la mobilité des étudiants de certaines filières, tout en continuant à soutenir les formules alternatives à la formation *stricto sensu*.

GRAPHIQUE 4 ► Pourcentage d'étudiants Erasmus par discipline (2013-2014)



Source : Commission européenne, *Erasmus - Facts, Figures and trends: the EU support for student and staff exchanges and university cooperation in 2013-2014, 2015*.

Concernant le niveau d'études, Erasmus est plébiscité surtout par les étudiants inscrits en Licence, qui représentaient 70% des boursiers en séjour d'études pour l'année 2013-2014. Les doctorants ne représentent qu'1% et les étudiants en Master 28%. Grâce à son dispositif de garantie des prêts des étudiants en Master, ces derniers devraient représenter une part croissante des étudiants de l'enseignement supérieur bénéficiaires d'Erasmus+.

Enfin, Erasmus+ a vocation à concerner de plus en plus de jeunes en formation professionnelle. La mobilité des apprentis reçoit une attention croissante depuis quelques années au niveau européen, alors même que seulement 1% des apprentis européens (pour un objectif de 6% en 2020) réalisent un séjour à l'étranger au cours de leur formation (et il s'agit aujourd'hui, dans le cadre d'Erasmus+, de séjours courts - 30 jours en moyenne - contre six mois pour les étudiants universitaires). Dans ce contexte, la Commission a proposé fin 2016 la mise en place d'un projet pilote de mobilité longue des apprentis - 6 à 12 mois - qui devrait être lancé en 2017 et serait financé par des fonds non-alloués du budget Erasmus+. 50 000 apprentis devraient en bénéficier d'ici 2020 ; ils s'ajouteront aux 650 000 jeunes européens de la formation professionnelle qui sont censés bénéficier, entre 2014 et 2020, d'une bourse de mobilité dans le cadre de l'actuel programme Erasmus+.

“ AVOIR À TERME UN CADRE EUROPEEN UNIQUE POUR L'APPRENTISSAGE ”

Néanmoins, si le renforcement des soutiens financiers en faveur de la mobilité des apprentis est nécessaire, cela n'est pas suffisant pour garantir une augmentation considérable de la mobilité des apprentis en Europe, dans la mesure où il existe encore de nombreuses barrières réglementaires et administratives à la mobilité des apprentis. Il est notamment indispensable d'accélérer la convergence des réglementations nationales relatives à l'apprentissage et la reconnaissance des qualifications afin d'avoir à terme un cadre européen unique pour l'apprentissage.

2. Plus qu'Erasmus : encourager l'eupéanisation des cursus et la mobilité non universitaire

Outil clé de soutien à la mobilité européenne des jeunes, Erasmus doit aussi être perçu et promu comme la composante d'un mouvement d'eupéanisation plus large qu'il s'agit lui aussi de prolonger au cours des prochaines décennies. Conformément à l'esprit d'Erasmus, il s'agit à la fois de conforter le développement des formations suivies intégralement dans un autre pays de l'UE plutôt qu'en « échange », ainsi que de soutenir davantage les mobilités non académiques pour élargir le cercle des jeunes pouvant en bénéficier.

2.1. Des échanges aux cursus académiques : l'espace européen de l'enseignement

Le lancement du programme Erasmus a fait partie d'un mouvement global d'eupéanisation de l'éducation et de la formation des jeunes, qu'il s'agit aujourd'hui d'amplifier.

“ LA MISE EN PLACE DE CURSUS EUROPÉENS ET DE DOUBLE-DIPLÔMES ”

Au-delà des mobilités offertes aux jeunes Européens, Erasmus a par exemple encouragé et financé la mise en réseau des établissements de formation, qui a grandement contribué à la mise en place de cursus européens et de double-diplômes. C'est dans le même esprit qu'ont été lancées les initiatives visant à faciliter les équivalences entre formations (via les crédits ECTS) et à établir des cursus fondés sur les cycles académiques de même durée, qui ont permis la généralisation du schéma « Licence-Master-Doctorat ». Le programme Erasmus et le « processus de Bologne » sont à ce titre intimement liés - l'un des objectifs de ce dernier étant aussi d'accroître la mobilité étudiante en Europe.

L'émergence progressive d'un véritable espace européen de la formation et de l'enseignement supérieur a ainsi incité un nombre croissant de jeunes à construire des parcours académiques incluant un semestre en échange (c'est l'apport d'Erasmus), mais aussi la totalité d'un cycle voire d'un cursus dans un autre pays de l'UE. S'il y a environ 300 000 étudiants Erasmus dans l'UE, cela représente moins de la moitié des étudiants de l'UE qui étudient à l'étranger (plus de 650 000 selon les données de l'Unesco pour 2015, voir tableau 1). Et il y a 1,5 millions d'étudiants étrangers dans les universités de l'UE. Le Royaume-Uni est le pays qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers (plus de 420 000), boursiers ou non. En France, le nombre d'étudiants européens accueillis en Erasmus (environ 30 000 par an) est une proportion minoritaire du total des étudiants européens y poursuivant leurs études (sur un total global d'environ 235 000 étudiants étrangers mobiles en France en 2015).

TABLEAU 1 ► Étudiants mobiles par pays d'accueil et par pays d'origine au sein de l'UE en 2015

	ÉTUDIANTS MOBILES PAR PAYS D'ACCUEIL	ÉTUDIANTS MOBILES PAR PAYS D'ORIGINE
UE-28	1567410	658115
BE	56453	13243
BG	11844	24965
CZ	41715	12335
DK	32264	5060
DE	228756	116328
EE	2859	4420
IE	15815	15628
EL*	27600	37387
ES*	56361	33225
FR*	235123	80714
HR	821	8770
IT	90419	56710
CY	6526	15617
LV	5255	6119
LT	4975	11951
LU*	2976	9981
HU	21707	10414
MT	821	1246
NL	86189	15095
AT	67691	17140
PL	39376	24050
PT	16888	12267
RO	23073	33409
SI*	2489	2709
SK	10876	31470
FI	23142	9309
SE	26672	17478
UK*	428724	31075

Source : Données Unesco concernant les flux mondiaux d'étudiants de l'enseignement supérieur (*les données sont de 2013 pour la Grèce et l'Espagne ; et de 2014 pour la France, le Luxembourg, la Slovaquie et le Royaume-Uni).

Aujourd'hui, environ 10 % des étudiants de l'UE passent une partie ou la totalité de leurs études à l'étranger grâce au soutien du programme Erasmus, mais aussi d'autres sources publiques ou privées de financement – ces sources privées (familles, prêts, travail étudiant...) témoignant de l'émergence d'un marché européen de l'éducation et de la formation dans certaines filières. C'est pour prolonger ce développement que les ministres de l'enseignement supérieur européens ont adopté à Bucarest en avril 2012 la « stratégie sur la mobilité de Bologne », qui confirme l'objectif selon lequel 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur devront avoir effectué une partie de leurs études à l'étranger à l'horizon 2020¹⁷.

Dans cette perspective, l'augmentation du nombre de jeunes européens mobiles doit naturellement passer par la multiplication des échanges académiques semestriels soutenus par le programme Erasmus+ classique. Il est également souhaitable que le soutien financier européen puisse bénéficier à des séjours d'études effectués totalement dans un autre pays, de manière à accompagner ceux qui souhaitent faire appel à une offre d'enseignement qu'ils jugent plus adaptée à leurs besoins (le nouveau dispositif de garantie de prêts pour les étudiants en Master va dans ce sens). Cette possibilité de réaliser l'ensemble de son cursus à l'étranger

17. Le président français Emmanuel Macron souhaite fixer un objectif encore plus ambitieux, celui d'offrir à environ 25% des jeunes de chaque classe d'âge la possibilité de partir étudier dans un autre État membre.

**“ CETTE POSSIBILITÉ
VALORISERA L’IMAGE DE
L’APPRENTISSAGE AU SEIN
DE L’UE ”**

doit devenir une réalité également pour les apprentis européens. Au-delà des avantages individuels pour les jeunes concernés, cette possibilité valorisera l’image de l’apprentissage au sein de l’UE — soutenant ainsi les réformes nationales visant à développer ce type d’enseignement — et contribuera à la réduction du chômage des jeunes en offrant de nouvelles possibilités de qualifications aux jeunes (sachant que les pays où le chômage des jeunes est élevé présentent le plus souvent des systèmes d’apprentissage en développement). C’est dans cet esprit que l’Institut Jacques Delors a proposé le lancement d’un programme « Erasmus Pro » dédié aux apprentis, et dont l’une des originalités est de prévoir de soutenir des formations complètes dans un autre pays de l’UE (voir encadré 2). L’initiative pilote « Erasmus Pro » proposée par la Commission fin 2016 soutient quant à elle des mobilités longues des apprentis (6 à 12 mois) et non des mobilités pour l’ensemble de la formation.

ENCADRÉ 2 ► Proposition de l’Institut Jacques Delors pour un « Erasmus Pro »

L’Institut Jacques Delors a proposé en 2015 la création d’un nouveau programme de mobilité professionnelle – Erasmus Pro – qui permette à un million de jeunes Européens en cinq ans d’acquérir une qualification professionnelle dans un autre pays de l’Union. Les jeunes concernés seraient reçus dans un centre de formation et dans une entreprise dans le pays d’accueil pour une période de deux à trois ans. Cette initiative s’ajouterait aux réformes nationales indispensables pour développer l’apprentissage à l’intérieur de chaque pays, notamment dans le sud de l’Europe.

Le programme Erasmus Pro devrait offrir aux jeunes qui souhaitent réaliser une formation en apprentissage dans un autre pays un accès aux offres disponibles à travers l’UE et la couverture des frais de mobilité et des coûts de formation linguistique. L’accompagnement dans le pays d’accueil serait assuré par des « organismes porteurs de projet » – entreprises ou centres de formation – qui aideraient des groupes de jeunes apprentis européens. Pour inciter les entreprises à s’engager dans ce programme de qualification transfrontière, le programme Erasmus Pro devrait également prévoir une participation au salaire versé à l’apprenti européen.

La mise en place de ce programme impliquerait pour l’UE un coût mensuel par jeune de l’ordre de 800 euros (variable selon le niveau de vie et le niveau de rémunération des apprentis des différentes régions européennes), à répartir entre l’aide accordée au jeune et l’incitation financière à l’entreprise. Pour permettre à 200 000 jeunes par an de bénéficier de ce parcours qualifiant dans un autre État membre, l’UE devrait ainsi mobiliser un budget annuel de l’ordre de 5 milliards d’euros (coût moyen de 20 000 à 30 000 euros par jeune, selon la durée de l’apprentissage). Le coût de l’action doit être rapporté au coût de l’inaction : une étude récente estime que le coût des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation au sein de l’UE a dépassé 150 milliards d’euros en 2011. S’ajoutent à ces pertes les coûts à moyen et à long terme du chômage, tant pour l’économie que pour la société.

Erasmus Pro apporterait des avantages coopératifs : le chômage des jeunes diminuerait ; le capital humain européen serait valorisé ; l’intégration européenne progresserait. Le programme Erasmus Pro devrait toutefois prévoir des dispositions qui encouragent le jeune à maintenir le lien avec son pays d’origine afin d’augmenter les chances de son retour à la fin de sa formation. Chaque pays bénéficierait ainsi du retour de ses jeunes « Erasmus Pro » qui apporteraient avec eux de nouvelles qualifications professionnelles, la maîtrise d’une langue étrangère et une nouvelle culture européenne.

Source: Jacques Delors et al., « Erasmus Pro : pour un million de «jeunes apprentis européens» d’ici 2020 », Tribune, Institut Jacques Delors, 12 mai 2015.

2.2. La promotion de la mobilité non académique : un axe clé pour diversifier le profil des bénéficiaires

Si l’augmentation du nombre de bénéficiaires d’une formation dispensée dans un autre pays de l’UE doit demeurer un objectif prioritaire, la perspective d’une « généralisation » de telles formations semble lointaine, voire hors d’atteinte. La formation initiale faisant l’objet d’un investissement stratégique aux yeux des jeunes et de leurs familles, une mobilité européenne peut certes être perçue comme un enrichissement, mais aussi comme un risque de discontinuité, de surcroît susceptible d’engendrer des coûts supplémentaires¹⁸. Le « désir de mobilité » des jeunes Européens est par ailleurs inégalement partagé. Et lorsqu’ils sont encore mineurs, réaliser une expérience de mobilité dépend dans une très large mesure d’une décision de leurs parents ou de leurs professeurs, qui en sont *de facto* les promoteurs, et qui sont eux aussi inégalement motivés par un tel projet.

Dans ce contexte, encourager la mobilité des jeunes en Europe doit passer par un soutien accru à des expériences s’inscrivant hors du système éducatif formel (voir tableau 2), et qui peuvent être davantage attractives

18. Sur ce point, voir Yves Bertoncini, *op. cit.*

pour leurs bénéficiaires potentiels, y compris parce qu'elles sont moins « engageantes » qu'un séjour d'étude dans un autre pays de l'UE.

TABLEAU 2 ► Aperçu des soutiens européens à la mobilité non académique

TYPE DE SOUTIEN EUROPÉEN	TYPE DE MOBILITÉ
Service volontaire européen	Volontariat dans l'art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe... pour une durée de 2 à 12 mois. Il est réservé aux 17-30 ans.
Erasmus+ Sport	Subventions pour des projets visant à développer la dimension européenne du sport, y compris via des voyages en Europe pour des événements/tournois
Erasmus pour jeunes entrepreneurs	Programme d'échanges transfrontaliers qui offre aux jeunes et aux futurs entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs chevronnés dirigeant de petites entreprises dans des pays participants différents.
Europe pour les Citoyens	Soutien financier aux jumelages et réseaux de villes notamment.
Corps européen de volontaires	Actions de solidarité internationale, de développement ou d'urgence humanitaire dans l'UE - De 18 ans à 30 ans pour 2 à 12 mois.

“ PARMIS LES FORMULES À PROMOUVOIR, CELLE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES DEVRAIT ÊTRE PRIVILÉGIÉE ”

Parmi les formules à promouvoir, celle des séjours linguistiques devrait être privilégiée : d'une part au regard de leur valeur ajoutée évidente par rapport aux périodes de formation *stricto sensu* (les séjours linguistiques pouvant avoir lieu pendant les vacances scolaires) ; d'autre part parce que ces formes de mobilité sont souvent réservées à des jeunes issus de milieux favorisés socialement, ce qu'un soutien financier public aurait pour vocation à corriger. De tels séjours linguistiques sont soutenus dans un cadre bilatéral, par exemple par l'Office franco-allemand pour la jeunesse, mais encore trop peu dans un cadre communautaire, notamment parce qu'ils conduiraient à des flux de mobilité déséquilibrés selon des États membres plus ou moins attractifs en matière linguistique - l'équilibre de ces flux ne devrait cependant pas être considéré comme une condition *sine qua non*.

L'initiative « Jeunesse en action », qui constitue l'un des volets non académiques du programme Erasmus+, doit elle aussi être davantage soutenue financièrement afin d'attirer davantage de jeunes mobiles. La formule du « Service volontaire européen », qui a déjà bénéficié à plus de 100 000 jeunes en 20 ans, devrait notamment faire l'objet d'un soutien renforcé dès lors qu'elle apparaît comme une expérience très propice en matière d'insertion professionnelle pour des jeunes de tout niveau éducatif. Sur un registre connexe, il serait également bienvenu d'accorder plus de crédits au volet d'« Erasmus+ » qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs (voir tableau 2), dès lors que la mobilité européenne peut leur apparaître comme un projet immédiatement utile pour leur avenir professionnel (alors que la mobilité académique est un investissement sur l'avenir).

Le lancement récent d'un « Corps européen de volontaires » venant en aide aux pays de l'UE confrontés à des catastrophes naturelles ou humanitaires est lui aussi susceptible d'offrir une formule de mobilité adaptée à des jeunes qui souhaitent se rendre utile de manière directe, sans nécessairement avoir le désir de séjourner durablement loin de chez eux¹⁹. Si l'objectif de rassembler 100 000 volontaires d'ici la fin de l'année 2018 est atteint, il conviendrait de renforcer le soutien financier à une telle initiative afin qu'elle offre à tous les jeunes qui le souhaitent une expérience gratifiante de la mobilité européenne.

19. Le « Corps européen de volontaires » complète utilement pour les 28 États-membres la formule des « volontaires de l'aide de l'UE », qui permettait déjà de se rendre utile dans des pays tiers, tout en éveillant à une citoyenneté européenne souvent plus aisée à percevoir quand on est loin de notre continent.

“ SOUTENIR DES
MOBILITÉS QUI
PARTICIPENT DE LA
DÉCOUVERTE DE L'EUROPE
SANS AVOIR UNE
DIMENSION ÉDUCATIVE
FORMELLE”

Sur un registre voisin, le programme communautaire « Europe pour les citoyens » permet notamment de soutenir des mobilités qui participent de la découverte de l'Europe sans avoir une dimension éducative formelle : c'est notamment le cas des jumelages, qui permettent à des jeunes (et moins jeunes) Européens de nouer des liens avec leurs concitoyens d'autres pays, qu'ils soient ponctuels ou plus durables. De telles formules s'avèrent beaucoup plus accessibles au plus grand nombre que des séjours académiques dans un autre pays et doivent donc être encouragées à ce titre²⁰.

La volonté de soutenir des formes de mobilité non éducative conduit Erasmus+ Sport à financer la participation d'équipes de jeunes à des tournois internationaux partout dans l'UE. Elle a récemment conduit la Commission européenne à lancer l'initiative « Move2Learn, Learn2Move » (voir encadré 3), qui devrait dans un premier temps permettre à au moins 5000 jeunes de 16 à 19 ans de voyager dans un autre pays de l'UE afin de mieux prendre conscience de leur « identité européenne ». Cette nouvelle initiative est financée par le budget du programme Erasmus+. Il serait souhaitable qu'elle soit amplifiée à l'occasion des négociations du cadre financier pluriannuel post-2020, y compris en bénéficiant d'un financement spécifique compte tenu de son potentiel de développement.

ENCADRÉ 3 ► L'initiative « Move2Learn, Learn2Move »

Move2Learn, Learn2Move est une nouvelle initiative financée dans le cadre du programme Erasmus+ qui bénéficie directement à de jeunes Européens âgés de 16 à 19 ans. Au moins 5 000 jeunes (ayant participé en 2016/2017 à un programme eTwinning) seront sélectionnés et recevront une subvention valable pour des titres de transport d'une valeur comprise en 350 et 530 euros. L'objectif est de leur permettre de voyager dans au moins un autre pays de l'UE pour améliorer leur conscience et leur identité européenne.

Les étudiants voyageront soit en groupe dans le cadre d'un voyage scolaire, soit individuellement. Ils pourront utiliser leur subvention entre le 15 août 2017 et le 31 décembre 2018, en demandant à la Commission de réserver leur voyage.

Ainsi, n'importe quel mode de transports, opérateur et ligne peut être sélectionné. Tous les modes de transport publics peuvent être utilisés. Certains opérateurs ont toutefois décidé de donner à cette initiative un « coup de pouce » supplémentaire en accordant aux étudiants des réductions spécifiques ou en leur faisant bénéficier de prix promotionnels spéciaux.

20. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le programme Erasmus + soutient des jumelages virtuels (e twinning) entre écoles de l'UE, afin de favoriser les contacts entre leurs élèves.

CONCLUSION

La mobilité européenne des jeunes s'est très fortement développée depuis le lancement d'Erasmus : mobilité de loisirs grâce au développement de transports européens aux tarifs beaucoup plus accessibles ; essor de la mobilité transfrontalière pour des raisons professionnelles ou consuméristes ; poussée de la mobilité de travail, notamment lorsque des crises ont frappé des pays comme l'Irlande, la Grèce et le Portugal... Il demeure cependant essentiel que la mobilité européenne des jeunes puisse être amplifiée dans un cadre plus formel, c'est-à-dire via des programmes de soutien qui permettent de renforcer l'employabilité de leurs bénéficiaires tout en les sensibilisant à la citoyenneté européenne, c'est-à-dire d'atteindre deux objectifs qui conservent toute leur pertinence et leur actualité.

**“ IL APPARTIENT AUX
DÉCIDEURS NATIONAUX
ET EUROPÉENS DE FAIRE
FRUCTIFIER L'HÉRITAGE
D'ERASMUS ”**

Il appartient aux décideurs nationaux et européens de faire fructifier l'héritage d'Erasmus en tirant toutes les leçons de ses 30 premières années d'existence et en se mobilisant pour augmenter le nombre de ceux qui ont l'opportunité d'être mobiles au sein de l'UE. C'est en restant fidèle à la lettre et à l'esprit d'Erasmus qu'ils pourront continuer à promouvoir des évolutions à la fois quantitatives (en termes financiers notamment) et qualitatives (en termes de format des mobilités proposées par exemple) et lui assurer tout l'impact et la postérité qu'il mérite.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée nationale, « La démocratisation d’Erasmus : bilan et perspectives », *Rapport d’information* n°1840, 4 mars 2014
- Bertoncini, Yves, « Encourager la mobilité des jeunes en Europe », *Rapports et documents* n°15, Centre d’Analyse Stratégique, juillet 2008
- CHE Consult, *The Erasmus impact study*, Bureau des publications de l’Union européenne, 2014
- Commission européenne, *The history of European cooperation in education and training: Europe in the making — an example*, 2006
- Commission européenne, *Le programme Erasmus en 2012-2013: explication des chiffres*, MEMO, 10 juillet 2014
- Commission européenne, *Erasmus – Facts, Figures and trends: the EU support for student and staff exchanges and university cooperation in 2013-2014*, Office des publications de l’UE, 2015
- Commission européenne, *Erasmus+ programme annual report 2014*, janvier 2015
- Commission européenne, *Investir dans la jeunesse de l’Europe*, Communication, 7 décembre 2016
- Commission européenne, *Erasmus+ programme annual report 2015*, janvier 2017
- Discours de Jacques Delors au Conseil Régional de Loire Atlantique le 19 mars 1988 (document disponible dans les archives de Jacques Delors)
- Discours de Jacques Delors au Parlement européen le 17 janvier 1989
- Delors, Jacques et al., « Erasmus Pro : pour un million de «jeunes apprentis européens» d’ici 2020 », *Tribune*, Institut Jacques Delors, 12 mai 2015
- Nihoul, Gaëtane, *Policy Formation in the European Union: the Case of Education Policy*, Thèse, 1999
- Rodrigues, Maria João, “Making Learning Mobility an Opportunity for all”, *Rapport du groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la mobilité*, 2008
- Wilmet, Arnaud et al., « Les échanges internationaux au cours des études de médecine. Qui part ? Qui reste ? Pourquoi ? Analyse des limites culturelles et pédagogiques aux échanges internationaux », *Pédagogie médicale*, Vol. 6, n°4, novembre 2005

Sur les mêmes thèmes...

FAIRE DE L'EUROPE SOCIALE UNE RÉALITÉ POUR LES EUROPÉENS

Sofia Fernandes et Frank Vandenbroucke, Tribune, Institut Jacques Delors, 31 mai 2017

LA LIBRE CIRCULATION DES EUROPÉENS - ÉTAT DES LIEUX D'UN DROIT FANTASMÉ

Martina Menghi, Jérôme Quéré et António Vitorino, Étude, Institut Jacques Delors, novembre 2016

OUI, NOUS SOMMES EUROPÉENS !

Jacques Delors et al., Tribune, Institut Jacques Delors, 7 octobre 2016

ERASMUS PRO : POUR UN MILLION DE « JEUNES APPRENTIS EUROPÉENS » D'ICI 2020

Jacques Delors et al., Tribune, Institut Jacques Delors, 12 mai 2015

ERASMUS ET LA MOBILITÉ EUROPÉENNE : UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE

Yves Bertoncini, Tribune, Institut Jacques Delors, 10 octobre 2012

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors